



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit –Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2014-5052

**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux organismes nuisibles)

**Produit :** Herbicide Liberty 150 SN

**Numéro d'homologation :** 28837

**Matière active (m.a.) :** 150 g/L glufosinate-ammonium

**Numéro de document de l'ARLA : 2512676**

### **Contexte**

L'herbicide 150 SN est un herbicide agricole homologué pour lutter contre un large spectre de mauvaises herbes dans les variétés de canola spécialement développées pour être tolérantes au glufosinate-ammonium, pour la suppression des tiges de l'année dans les cultures de framboises et la dessiccation de la luzerne à des fins de production de graines. Le Liberty 150 SN est le produit étalon de l'herbicide et dessiccant Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'un équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 150 SN afin d'y inclure une dose d'application plus élevée de cléthodime (herbicides Select EC ou Centurion) pour la suppression de l'orge queue-d'écureuil et d'autres mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale ne sont requises, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

L'orge queue-d'écureuil (*Hordeum jubatum*) est une graminée cespiteuse vivace, à courte pérennité, indigène à l'ouest de l'Amérique du Nord et adaptée à une large gamme de textures de sol (de loam à l'argile), de pH de sol et de régimes d'humidité. De plus en plus, l'orge queue-d'écureuil devient un problème dans les systèmes de cultures de semis direct ou de travail

minimal du sol, où l'intensité et la fréquence des labours sont réduites. Pour l'instant, il n'y a pas d'herbicide pouvant être appliqué en postlevée dans des cultures céréalières pour éliminer l'orge queue-d'écureuil. Par conséquent, les producteurs agricoles désireux de lutter contre cette mauvaise herbe doivent aussi tenter de lutter contre elle dans leurs cultures de lin, de légumineuses et de cultures oléagineuses.

Le demandeur a soumis une justification et des données d'essai étayant le fait que la dose d'application la plus élevée de cléthodime inscrite sur l'étiquette luttera, dans un mélange en cuve avec du glufosinate-ammonium, contre l'orge queue-d'écureuil. Cet organisme nuisible n'est pas, pour l'instant, énuméré sur l'une ou l'autre des étiquettes du cléthodime. Les données touchaient cinq essais qui démontraient que la dose la plus élevée cléthodime (0,19 L/ha) dans un mélange en cuve avec l'herbicide Liberty 150 SN offre un degré d'efficacité acceptable contre l'orge queue-d'écureuil.

## **Conclusions**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles sur la demande en question et juge que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 150 SN afin d'y inclure une dose d'application du cléthodime plus élevée (herbicides Select EC ou Centurion) pour la suppression de l'orge queue-d'écureuil et les autres mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette.

## **Références**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

2465783	2014, LIBERTY 150 SN Herbicide Data to Support a Tank-mixture with Select or Centurion Emulsifiable Concentrate Post-emergence Herbicides for Foxtail Barley Control in Glufosinate Ammonium-tolerant Canola, DACO: 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A)
---------	--

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.